

sur tout le grain de l'Ouest vendu au Canada fournit une partie du fonds constitué pour le versement des secours. Le 31 mars 1953, \$143,327,607 avaient été versés aux cultivateurs et des contributions au montant de \$69,832,427 avaient été perçues.

Période de la seconde guerre mondiale.—Le déclenchement de la guerre en 1939 modifia considérablement l'agriculture canadienne et l'activité du ministère. La création du Comité du ravitaillement en produits agricoles (plus tard l'Office) permit au ministère de faire en sorte que l'agriculture canadienne puisse continuer à répondre aux besoins de la nation et de ses alliés. L'Office entreprit divers programmes d'aide à la production, tels l'aide aux producteurs que la guerre avait privés de leurs marchés naturels et la conservation des matières premières nécessaires à la production. D'autres commissions chargées de denrées déterminées suivirent le programme général établi par l'Office du ravitaillement.

La disparition des marchés d'exportation donna naissance à un plan de réduction des emblavures. En même temps, un régime de livraisons contingentes fut adopté afin d'offrir à tous les cultivateurs la chance d'écouler une partie de leur récolte. En vue de dédommager les agriculteurs incapables de vendre comme d'habitude, des sommes leur furent versées pour les encourager à semer des céréales secondaires et mettre en jachère certaines terres qui auraient été consacrées au blé. En 1942, l'adoption de la loi sur la réduction des emblavures donna un fondement statutaire au programme en cours; c'était la première fois que le ministère tentait, à l'aide d'une loi, d'influer directement sur les programmes de production. Son objectif réalisé, le programme prit fin après la saison de 1943. Pendant ses trois années d'activité, plus de 85 millions de dollars avaient été distribués aux cultivateurs et aux propriétaires fonciers.

Un autre programme important inauguré par le ministère durant la guerre a porté sur l'aide au transport des céréales fourragères. Grâce à lui, des sommes considérables ont été versées pour le transport de ces céréales des provinces des Prairies à celles de l'Est et en Colombie-Britannique, ce qui a stimulé la production des produits animaux et aidé à l'écoulement des céréales secondaires. Depuis ses débuts jusqu'au 31 mars 1953, l'aide au transport a porté sur 31,381,865 tonnes de céréales fourragères et coûté en tout \$188,212,524.

Les gouvernements fédéral et provinciaux, par des lois et autres moyens, ont favorisé l'écoulement des produits à l'aide de services de recherches, d'enseignement, d'information, d'inspection, de classement et nombre d'autres destinés à rectifier l'inadaptation des marchés au sein de l'industrie agricole même et entre celle-ci et le reste de l'économie.

Période d'après-guerre.—La loi de 1944 sur le soutien des prix agricoles a été adoptée dans l'intention expresse "d'assurer à l'agriculture des revenus suffisants et stables durant la transition de la guerre à la paix et de tenter d'établir un rapport équitable entre les revenus de l'agriculture et ceux provenant d'autres occupations". Cette aide devait compenser la réglementation des prix des produits agricoles durant la guerre.

L'Office des prix agricoles, institué en vertu de la loi, est autorisé à acheter des produits directement ou à souscrire le marché au moyen de paiements garantis ou suppléants aux producteurs. On a pourvu à son fonctionnement au moyen d'une caisse renouvelable de capital de roulement établie à 200 millions de dollars. En 1950, la loi a été maintenue en vigueur.

La loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes vise l'aménagement des terres protégées de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Adoptée en 1948, elle autorise le ministère de l'Agriculture à entreprendre la